

après de bons fossés, un labour profond est une condition essentielle au succès du chaulage, parce qu'en augmentant l'épaisseur de la couche cultivée, il augmente par là même les moyens d'assainir la surface. Ce labour doit précéder la mise de la chaux sur la terre, de quelques jours. Dans ce dernier cas, la chaux, comme nous l'avons dit plus haut, doit être incorporée au sol par un fort hersage, ou mieux encore par un léger labour.

(A continuer.)

HISTOIRE DE LA QUINZAINE.

Nous avons à nous occuper dans cette *Quinzaine* des bienfaits publics dont l'état de paix dans notre société et notre politique nous permet de jouir.

Nous commencerons par l'éducation. Le Surintendant, M. Chauveau, vient de publier son rapport pour l'année 1861. C'est assurément un document utile, plein de renseignements généraux, qui doivent intéresser le public éclairé; et d'autres, dont les détails extrêmement développés, ont paru à quelques-uns être de surrogation. Là-dessus il faut savoir que dans nos gouvernements représentatifs, réputés gouvernements à bon marché, tout s'y fait, néanmoins, en grand et en détail. Tout le monde ayant droit de contrôler tout le mécanisme administratif, n'importe en quel genre ou département, il s'en suit que les agents responsables, les serviteurs de tout le monde, se voient obligés à tout dire, à tout classer pour la meilleure information de tout le monde. Mais, en fait, tout le monde lit-il cela? Non, certes. Impossible pareille tâche, physiquement et moralement. C'est donc pour le grand nombre, pour le peuple qui ne lit point, ou qui ne lit guère, et au nom et à l'avantage duquel pourtant tout se fait et tout se dit en matière gouvernementale, c'est donc une fiction? Juste. Mais c'est voulu, c'est l'esprit du temps. Ça doit être bon à ce titre.

Néanmoins, malgré l'esprit du temps, voilà que partout dans notre bonne province le vent du jour est à l'économie. Et qui plus est, voilà même que ce vent pénètre, disent les journaux, jusqu'à travers les coulisses du bureau de l'éducation. Si c'est la loi du temps, elle a droit, certes, de porter partout ses investigations. Cela entre dans le régime général de notre système politique qui, tantôt rit aux uns, tantôt fait pleurer les autres.

Revenons à nos documents. D'après le rapport de M. Chauveau, dans ce qu'il a de plus général et de plus utile à connaître, il est bon que tout le monde sache 1°. que le nombre de toutes les institutions d'éducation existant dans le pays, en 1861, s'élevait à 3345.—2°. Que le nombre d'élèves, qui ont fréquenté ces institutions, allait au chiffre de 180,845.—3°. Que le montant des contributions légales imposées aux citoyens pour supporter, par moitié, les frais de notre éducation nationale, formait la somme de \$526,219.—4°. Que le nombre des diplômes accordés aux élèves-

maîtres et maîtresses de nos trois écoles normales, était de 411 depuis l'établissement de ces écoles.—5°. Que le nombre d'élèves dans ces écoles, se montait, en 1861, à 107.—6°. Que le chiffre des élèves fréquentant nos Universités et Collèges classiques, s'élevant au nombre de 10, était 618.—Que celui des collèges secondaires et académies, au nombre de 196, réunissait 28,624 élèves.—Que les écoles spéciales, au nombre de 4 seulement, comptaient 124 élèves;—enfin, que tout le personnel des écoles primaires, lesquelles étaient au nombre de 3,196, s'élevait à 151,272 élèves. Quant aux allocations pécuniaires faites à nos diverses institutions d'éducation par M. le Surintendant, en voici le bilan.—L'université et le Bishop's College ont reçus ensemble \$5,116.—Les collèges classiques, \$13,768.—Les collèges industriels, \$7,388.—Les académies, \$15,357.—Les académies de filles \$11,225.—Les écoles-modèles, \$16,407.—L'École normale Jacques-Cartier, \$8,936.—L'École normale McGill, 8,532.—L'École normale-Laval, \$8532.—Total pour ces trois écoles, \$19,000.—La dépense pour les *Journaux d'Education*, \$4273.—Les pensions aux instituteurs retirés, \$4,138.

Il resterait une foule d'observations à faire sur l'ensemble de ces chiffres et de ces institutions. Ce serait le travail des grands journaux, qui, depuis quelque temps, il est vrai, s'en occupent assez activement. A notre point de vue, celui qui a le mieux compris sur le sujet les besoins du pays, c'est le *Courrier de St.-Hyacinthe* du 21 de novembre, dans un article signé, *Un ami de l'éducation*.

Quoique quatre à cinq journaux soient à l'œuvre, depuis près d'un mois, pour engendrer chicane à quelques institutions qu'on n'aime pas, ou qu'on ne connaît pas, cependant on ne s'est pas aperçu encore que le mal qu'on leur reproche à cause de leur latinité ou *classisme* excessif, se pratique dans d'autres écoles nouvellement établies.

Si vous avez déjà trop de latinistes et d'hommes classiques qui vous incommodent, pourquoi enseignez-vous le latin, le grec et tout l'attirail élevé des lettres et des sciences collégiales-classiques à toute une pépinière d'instituteurs qui iront porter nécessairement leur savoir dans les nouveaux collèges ou dans les académies? A moins que, pour conserver le niveau que vous voulez établir, les anciens collèges ferment leurs portes à la jeunesse pour vous faciliter le moyen d'ouvrir les vôtres. Ou bien, à moins que le latin et le grec que vous enseignez soient de pur agrément pour les loisirs de vos maîtres, et nullement un dessein pris d'en faire une condition forcée pour les élèves de vos académies, écoles modèles, etc. A parler vrai, ces sortes d'institutions ne doivent pas former des gens lettrés et classiques, pas plus que vous ne voulez souffrir ces gens dans les collèges qui vous déplaisent. Voilà, il nous semble, ce qu'on n'a pas observé suffisamment dans la lutte actuelle. Il y a là contradiction ou injustice, ou prévention quelconque. Et pourtant, dans tout débat sérieux, il faut être juste, conséquent et impartial.